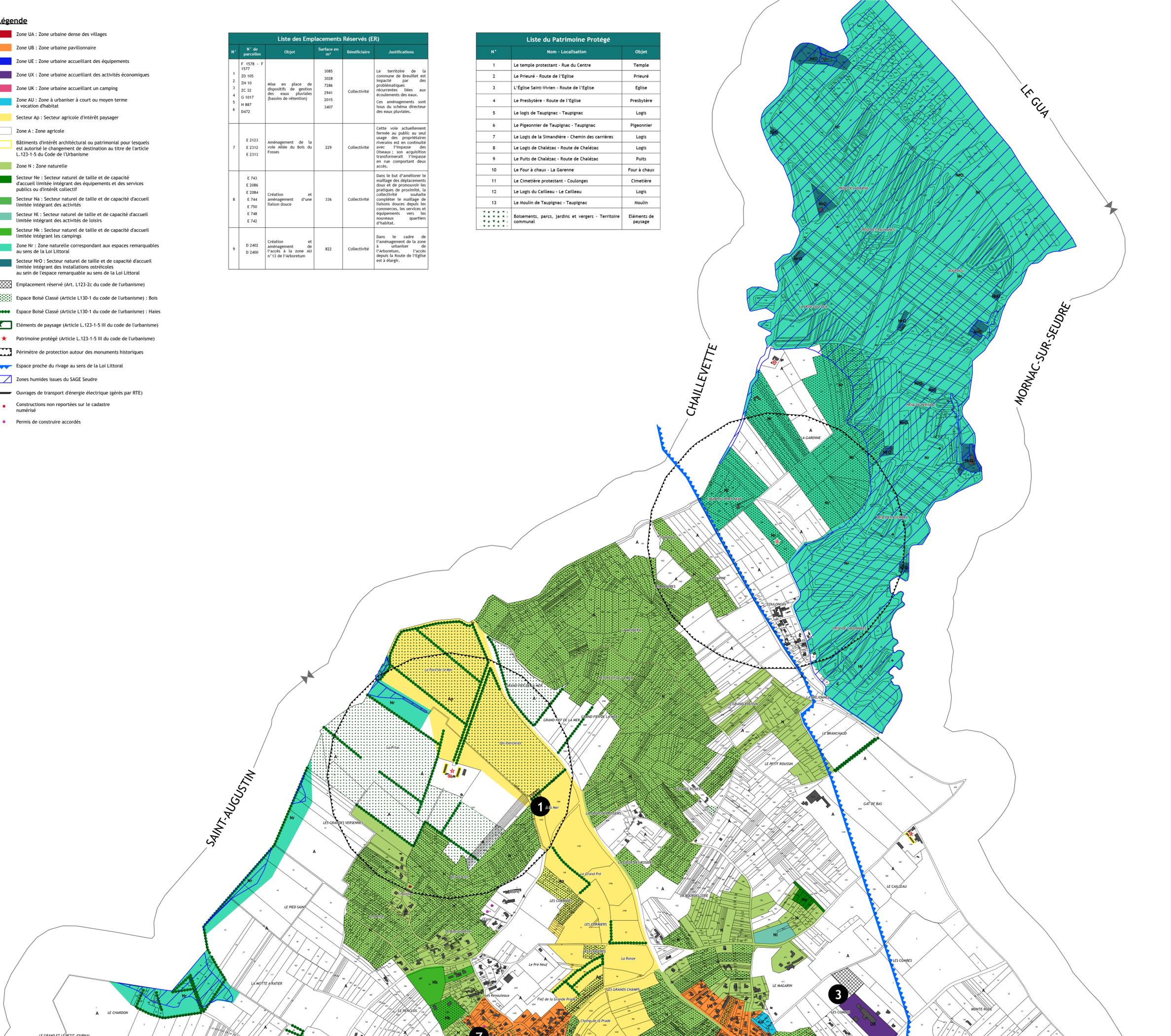
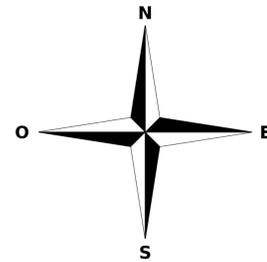


Légende

- Zone UA : Zone urbaine dense des villages
- Zone UB : Zone urbaine pavillonnaire
- Zone UE : Zone urbaine accueillant des équipements
- Zone UX : Zone urbaine accueillant des activités économiques
- Zone UK : Zone urbaine accueillant un camping
- Zone AU : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat
- Secteur Ap : Secteur agricole d'intérêt paysager
- Zone A : Zone agricole
- Bâtiments d'intérêt architectural ou patrimonial pour lesquels est autorisé le changement de destination au titre de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme
- Zone N : Zone naturelle
- Secteur Ne : Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée intégrant des équipements et des services publics ou d'intérêt collectif
- Secteur Na : Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée intégrant des activités
- Secteur Ni : Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée intégrant des activités de loisirs
- Secteur Nk : Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée intégrant les campings
- Zone Nr : Zone naturelle correspondant aux espaces remarquables au sens de la Loi Littoral
- Secteur NrD : Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée intégrant des installations ostréicoles au sein de l'espace remarquable au sens de la Loi Littoral
- Emplacement réservé (Art. L123-2c du code de l'urbanisme)
- Espace Boisé Classé (Article L130-1 du code de l'urbanisme) : Bois
- Espace Boisé Classé (Article L130-1 du code de l'urbanisme) : Haies
- Eléments de paysage (Article L.123-1-5 III du code de l'urbanisme)
- Patrimoine protégé (Article L.123-1-5 III du code de l'urbanisme)
- Périmètre de protection autour des monuments historiques
- Espace proche du rivage au sens de la Loi Littoral
- Zones humides issues du SAGE Seudre
- Ouvrages de transport d'énergie électrique (gérés par RTE)
- Constructions non reportées sur le cadastre numérisé
- Permis de construire accordés

Liste des Emplacements Réservés (ER)					
N°	N° de parcelles	Objet	Surface en m²	Bénéficiaire	Justifications
1	F 1578 - F ZD 105		3085 3028		Le territoire de la commune de Breuillet est impacté par des problématiques récurrentes liées aux écoulements des eaux. Ces aménagements sont issus du schéma directeur des eaux pluviales.
2	ZH 10	Mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales (bassins de rétention)	7284	Collectivité	
3	ZC 32		2941		
4	G 1017		2015		
5	H 887		3407		
6	D472				
7	E 2123 E 2312 E 2313	Aménagement de la voie Allée du Bois du Fosses	229	Collectivité	Cette voie actuellement fermée au public au seul usage des propriétaires riverains est en continuité avec l'impasse des Oiseaux ; son acquisition transformerait l'impasse en rue comportant deux accès.
8	E 743 E 2086 E 2084 E 744 E 750 E 748 E 742	Création et aménagement d'une maison douce	336	Collectivité	Dans le but d'améliorer le maillage des déplacements doux et de promouvoir les pratiques de proximité, la collectivité souhaite compléter le maillage de liaisons douces depuis les commerces, les services et équipements vers les nouveaux quartiers d'habitat.
9	D 2402 D 2400	Création et aménagement de l'accès à la zone AU n°13 de l'Arboretum	822	Collectivité	Dans le cadre de l'aménagement de la zone à urbaniser de l'Arboretum, l'accès depuis la Route de l'Eglise est à élargir.

Liste du Patrimoine Protégé		
N°	Nom - Localisation	Objet
1	Le Temple protestant - Rue du Centre	Temple
2	Le Prieuré - Route de l'Eglise	Prieuré
3	L'Eglise Saint-Vivien - Route de l'Eglise	Eglise
4	Le Presbytère - Route de l'Eglise	Presbytère
5	Le logis de Taupignac - Taupignac	Logis
6	Le Pigeonnier de Taupignac - Taupignac	Pigeonnier
7	Le Logis de la Simandière - Chemin des carrières	Logis
8	Le Logis de Chalézac - Route de Chalézac	Logis
9	Le Puits de Chalézac - Route de Chalézac	Puits
10	Le Four à chaux - La Garenne	Four à chaux
11	Le Cimetière protestant - Coulonges	Cimetière
12	Le Logis du Cailleau - Le Cailleau	Logis
13	Le Moulin de Taupignac - Taupignac	Moulin
Boisements, parcs, jardins et vergers - Territoire communal		Eléments de paysage



République Française - Département de la Charente-Maritime (17)

Commune de

BREUILLET

PIECE 4.0
REGLEMENT GRAPHIQUE
PLANCHE NORD
(1/5000ème)

Elaboration prescrite par la délibération du Conseil Municipal en date du : 13 août 2015

Plan Local d'Urbanisme arrêté en date du : 25 juin 2019

Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du : 27 février 2020

Cachet de la mairie et signature de M. Le Maire :